

DIPER A2/20 – 038

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

VU la loi n°84.16 du 11.01.1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2009 - 1388 du 11 novembre 2009 modifié ;

VU la note ministérielle fixant les possibilités d'avancement au choix à la classe exceptionnelle des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2020 ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire académique compétente en sa séance du 10 juin 2020;

ARRETE

Article 1er : les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure, dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle, à la date du 1^{er} septembre 2020 (11 possibilités).

ARRETE COLLECTIF

Accès au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle

NOM Prénom	Grade d'origine	Date de nomination
CLERICI Roland	SAENES classe supérieure	01/09/2020
MUCCIANTE Christophe	SAENES classe supérieure	01/09/2020
SALA Fabrice	SAENES classe supérieure	01/09/2020
SCELLIER Frédéric	SAENES classe supérieure	01/09/2020
GERVASONI Bernadette	SAENES classe supérieure	01/09/2020
GARCIN Roseline	SAENES classe supérieure	01/09/2020
VENDITTI Myriam	SAENES classe supérieure	01/09/2020
TORRES Nathalie	SAENES classe supérieure	01/09/2020
FARINA-PLANET Isabelle	SAENES classe supérieure	01/09/2020
ARMAND Véronique	SAENES classe supérieure	01/09/2020
DUJOURDY Rachel	SAENES classe supérieure	01/09/2020

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de GRENOBLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENOBLE, le 15 juin 2020

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie,
Jannick CHRETIEN